



Comité Directeur
PARIS, les 28-29 février 2020



DOCUMENT DE TRAVAIL

SOMMAIRE

1. Point Général
2. Modifications réglementaires CCG
3. Modifications réglementaires CFR
4. Surclassement COMED

1. Point Général DAJI

Point Général DAJI

2. Modifications réglementaires CCG

Précisions sur la définition du fonds de réserve concernant :

- Apports en fonds associatifs avec droits de reprise

Capital des sociétés sportives : Numéraire / Non numéraire, Libéré / Non libéré, ...

- ...

Précisions sur les modalités d'application d'un nouveau plan de constitution du fonds de réserve pour les clubs en retard sur le plan quadriennal initial

Dépréciations / Provisions : Définition des modalités de dépréciation des créances échues et impayées (/ loi LME) et de provisionnement des litiges

Définition des compétences et des modalités d'intervention des organes de contrôle de gestion sur : Contrôle financier de l'activité d'agent sportif, Circuit pro 3X3, Contrôle de l'actionnariat des sociétés sportives, ...

Modalités de suivi des clubs CF/PN : Périmètre, ciblage des contrôles inopinés, ...

Procédures amiables/judiciaires et impact sportif

Autres ? Selon conclusions du contrôle des clubs CF/PN présentées au BF de mars 2020

3. Modifications réglementaires CFR

- Compétences Bureau Fédéral:
 - Pour le transfert des droits sportifs et administratifs en cas de liquidation
 - Pour déroger à des situations réglementaires de manière exceptionnelle
- Refonte du Titre 4 suite nouvelle offre de licence
- Actualisation Titre 3 sur l'affiliation et la réaffiliation
- Actualisation Titre IX compétences Commissions fédérales
- Règlement Disciplinaire :
 - Compétences des Commissions Régionales Disciplinaires
 - Automatisation informatique du cumul des FT
- Précisions procédures administratives :
 - Art. 911 : Possibilité pour le président de la Commission d'ouvrir le contradictoire même dans le cas d'une pénalité automatique prévue (dossiers Challans / Lorient)
 - Art. 917 : Possibilité de demander à être invité à une audience

4. Modification réglementaires

Surclassement

- Article 427 des Règlements Sportifs Généraux, Article 9.d) du Règlement Médical, sur les surclassements par catégorie (5x5 et 3x3), sur la catégorie U18.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com